

# RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

*Colloque international de La Rochelle  
22 - 26 septembre 1998*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

# L'instrumentalisation du rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés de Bosnie-Herzégovine

Jacqueline MARKOVIC

INALCO (Paris) et Observatoire Européen de Géopolitique (Lyon), France

Par la signature des accords de Dayton-Paris en décembre 1995, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ont été réaffirmées et ses frontières externes, identiques à celles de l'ancienne république de RSFY, ont été internationalement reconnues. C'est donc au niveau interne que l'application des accords de paix a eu des conséquences territoriales et administratives. La Bosnie-Herzégovine se compose désormais de deux entités : la fédération croato-musulmane et la Republika Srpska, dotées d'une structure administrative et d'institutions propres, ce qui entraîne une superposition de compétences préjudiciable à l'unité de cet État.

La fédération croato-musulmane occupe 51% du territoire de Bosnie-Herzégovine, comprenant la partie occidentale du pays (Cazinska Krajina, Herzégovine occidentale), la Bosnie centrale (jusqu'à Brcko), Gorazde et son couloir dans son extrémité orientale, ainsi que des enclaves en Republika Srpska situées en rive droite la Save (Posavina). La Fédération croato-musulmane, organisée en 10 cantons, est actuellement peuplée d'une majorité de Musulmans<sup>1</sup> et de Croates. La Republika Srpska (49% du territoire) occupe la Bosanska Krajina (région de Banja Luka) et toute la bordure orientale (Herzégovine orientale) du pays, reliés entre elles par le couloir de Brcko, large de 5 km. Elle ne compte pas d'échelon intermédiaire entre l'entité et la commune. La Republika Srpska est aujourd'hui peuplée très majoritairement de Serbes.

Le plan de paix approuvé à Dayton s'inspire très largement des précédentes propositions<sup>2</sup>. Le règlement du conflit bosniaque impliquait, pour obtenir le respect du cessez-le-feu, un plan de partage de la Bosnie-Herzégovine, qui s'incarne dans les limites entérinées par l'accord de paix. La *zone de séparation de cessez-le-feu* est une zone démilitarisée large de 2,5 km de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Son rôle est d'assurer la cessation des hostilités et de faire respecter la ligne de cessez-le-feu approuvée à Dayton par les belligérants. La *zone de séparation inter-entités* est également une bande de territoire démilitarisé de 2,5 km mais située de part et d'autre de la limite qui sépare la Fédération croato-musulmane de la Republika Srpska.

Cette ligne, appelée *limite inter-entités*, s'étend sur plus de 1 030 kilomètres. Elle coïncide sur la majeure partie de son tracé avec la ligne de cessez-le-feu, qui elle-même correspond globalement aux lignes de front qui se sont succédées durant le conflit. Les principales divergences entre les deux tracés concernent les territoires restitués à l'une ou l'autre des entités par les accords de paix, pour des raisons d'approvisionnement énergétique (zone au sud de Banja Luka), de continuité territoriale (couloir de Gorazde), d'ajustement en fonction des proportions attribuées à chaque entité (portions de communes situées le long de la limite inter-entités) ou encore afin de réunifier Sarajevo.

<sup>1</sup> Le terme « Musulman » désigne ici une nationalité et non une appartenance confessionnelle. On utilise en Bosnie-Herzégovine depuis 1993 le terme *Bosnjak* (que l'on peut retranscrire « Bochniaque »), permettant de réserver le terme « Bosniaques » à l'ensemble des citoyens de Bosnie-Herzégovine, sans distinction nationale ou confessionnelle.

<sup>2</sup> Cantonalisation de la CEE en 1991, provinces du plan Vance-Owen en 1993 et enfin, plan du Groupe de contact, qui prévoyait en 1994 d'attribuer 49% du territoire bosniaque à la Fédération croato-musulmane, 48% à la Republika Srpska et de placer Sarajevo sous administration internationale.

Ce découpage crée une situation territoriale inextricable, avec des discontinuités, de longs corridors et de nombreuses enclaves, qui constituent autant de foyers d'instabilité potentielle. Par ailleurs, les accords de paix ont entériné des divisions obtenues par le nettoyage ethnique, qui sont parfaitement révélées par l'homogénéité ethnique du peuplement de part et d'autre de la limite inter-entités ou de lignes de partage officieuses. Or l'homogénéisation ethnique qui se poursuit aujourd'hui confirmerait que la séparation des peuples de Bosnie-Herzégovine était bien l'un des buts de la guerre.

Ce travail rend compte d'observations recueillies sur le terrain, à l'occasion de nombreux séjours en Bosnie-Herzégovine et lors d'entretiens avec des responsables civils ou militaires, œuvrant dans des organisations internationales ou gouvernementales et dans différentes ONG ou associations. On tentera d'établir un bilan provisoire de la situation démographique en Bosnie-Herzégovine et de mettre en évidence l'instrumentation du rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés par les partis nationalistes. Au pouvoir depuis 1990, ils achèvent en temps de paix la division qu'ils ont réalisée par les armes.

## 1 - Situation démographique à la fin de l'année 1997

L'examen de la situation démographique en Bosnie-Herzégovine à la fin de l'année 1997 peut se faire selon des échelles emboîtées (la république, l'entité, la commune, le *naselje*), qui permettront de mettre en évidence un bilan démographique global, le processus d'homogénéisation ethnique des entités et la précarité des équilibres démographiques et ethniques issus du conflit.

### 1.1 Bilan global

#### *Éventail des sources disponibles et limites*

Bien qu'il ait été réalisé par l'Institut fédéral de statistique, la fiabilité du recensement de 1991 est toute relative. En effet, le contexte dans lequel il fut conduit était marqué par des tensions politiques croissantes<sup>3</sup>. Il est admis que, pour l'ensemble de la Yougoslavie, 2 000 000 à 2 100 000 individus (soit 8,4% de la population yougoslave totale) n'ont pas été pris en compte. Ceci est essentiellement dû au boycott du recensement par les Albanais du Kosovo (où le taux d'erreur était estimé à 6 ou 7%), de Macédoine et de certaines régions de Serbie : considérons que les chiffres de 1991 pour la Bosnie-Herzégovine sont relativement fiables.

Par ailleurs, il faut tenir compte d'une pratique assez répandue dans les républiques d'ex-Yougoslavie : il était courant de comptabiliser les personnes ayant émigré pour des raisons économiques dans la population communale. Celles-ci apparaissaient parfois dans une catégorie spécifique intitulée « dont à l'étranger » (*od toga u inostranstvu*), au sein de laquelle on distinguait les « travailleurs » (*na radu*) des « membres de la famille » (*clanovi porodice*)<sup>4</sup>.

Enfin, la question de la définition de l'appartenance nationale est elle-même problématique. En dépit de la liberté laissée à chacun lors de sa déclaration, une pression sociale plus ou moins forte peut s'exercer sur les individus dont l'appartenance nationale est indéterminée (enfants issus d'un mariage « mixte » par exemple). Ils sont alors contraints, souvent artificiellement, d'endosser une nationalité.

Les principales sources disponibles concernant la population de Bosnie-Herzégovine en 1997 et 1998 sont les rapports du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), du Bureau du Haut-

<sup>3</sup> Les élections législatives, qui avaient déjà eu lieu dans les différentes républiques, sanctionnaient implicitement la fin du modèle fédéral yougoslave.

<sup>4</sup> Popis stanovništva, domaćinstava, stanova i poljoprivrednih gazdinstava 1991. godine. Prvi rezultati po opstinama, Statistički bilten broj 1890, Savezni zavod za statistiku SFRJ, Belgrade, 1991

Représentant (OHR) et de la SFOR. Ils présentent des estimations du nombre d'habitants par commune, précisant parfois leur appartenance nationale. Cependant, elles comportent de nombreuses limites, telles que l'hétérogénéité des datations, la couverture incomplète du territoire bosniaque et un degré de fiabilité assez faible puisque ce sont généralement les déclarations des autorités municipales qui sont utilisées. Il est donc nécessaire de recouper des sources différentes. Mais ce sont les données de l'OHR qui ont été privilégiées car elles prennent en compte la totalité des unités administratives de Bosnie-Herzégovine dans un intervalle de temps relativement limité (3 mois) et précisent la structure nationale de chaque commune sans discordance majeure avec d'autres statistiques (HCR ou SFOR).

### *Tendances générales*

Selon le recensement de 1991, la population totale de la Bosnie-Herzégovine s'élevait à 4 377 033 habitants dont 1 902 956 Musulmans (soit 43,5%), 1 366 104 Serbes (31,2%), 760 852 Croates (17,4%), 242 682 Yougoslaves<sup>5</sup> (5,5%) et 104 439 « autres »<sup>6</sup> (2,4%). Selon les projections des démographes yougoslaves réalisées en 1989, la population de Bosnie-Herzégovine devait s'élever à 4 563 697 habitants en 1996. Bien entendu, ce chiffre ne correspond qu'à l'évolution théorique de la population bosniaque en l'absence de conflit mais il est important de le garder à l'esprit, à titre de comparaison.

Les estimations des pertes démographiques liées à la guerre (décès et disparitions) varient souvent, selon que sont pris en compte ou pas les décès dus aux conditions sanitaires et le déficit de naissances (évalué à 58 000 pendant le conflit<sup>7</sup>). En 1996, le nombre de décès ou de disparitions était évalué à 278 800 (soit 6,4% de la population bosniaque de 1991), dont 140 800 Musulmans (soit 7,4% des individus déclarés Musulmans en 1991), 97 300 Serbes (7,1%), 28 400 Croates (3,7%) et 12 300 « autres » (3,5%)<sup>8</sup>. Cependant, d'autres sources donnent des évaluations nettement inférieures. Ainsi, l'Ambassade de Bosnie-Herzégovine à Washington estime le nombre de décès et de disparitions pendant le conflit à 144 379, ce qui représenterait 3,3% de la population de 1991.

Le déficit démographique de la Bosnie-Herzégovine est encore aggravé par une émigration considérable. En 1996, le HCR estimait à 1 200 000 le nombre de réfugiés bosniaques dans le monde, dont 1 078 180 en Europe (républiques d'ex-Yougoslavie incluses). Cela signifie que les réfugiés représentent plus du quart de la population totale de Bosnie-Herzégovine en 1991. Fin 1998, il y avait encore 120 000 Bosniaques réfugiés en Allemagne et 200 000 Serbes de Bosnie en République Fédérale de Yougoslavie.

La population totale de la Bosnie-Herzégovine compterait aujourd'hui de 4,1 à 4,2 millions d'individus. Quant à la structure nationale du pays, elle a été quelque peu modifiée depuis le conflit : la proportion de Musulmans a légèrement augmenté, celle des Croates a sensiblement diminué et la proportion de Serbes aurait progressé sensiblement.

Il est possible d'avancer plusieurs hypothèses pour expliquer ce phénomène. Rappelons en premier lieu que les mouvements de population ont affecté l'ensemble des républiques d'ex-Yougoslavie et non la seule Bosnie-Herzégovine. Ainsi, la forte diminution du nombre et de la proportion de Croates peut-elle être attribuée à leur émigration massive vers la Croatie ou

<sup>5</sup> Lors des recensements en RSFY, les habitants étaient tenus de déclarer leur appartenance nationale. Ils avaient la possibilité d'opter pour la nationalité yougoslave. C'est en Bosnie-Herzégovine que la proportion de Yougoslaves était la plus importante.

<sup>6</sup> Cette catégorie désigne les minorités (albanaise, hongroise, tsigane, roumaine...), nombreuses en RSFY.

<sup>7</sup> Selon les estimations du démographe bosniaque, Ilijas Bosnjovic, réalisées en 1995, in *Ostobodenje*, édition européenne, 24 août 1995.

<sup>8</sup> Chiffres extraits du rapport *Health and social consequences of the aggression against Bosnia and Herzegovina*, in *Election B&H*, Sarajevo, Media Plan, août 1996, p. 15.

d'autres pays d'Europe<sup>9</sup>. Les raisons de l'augmentation du nombre et de la proportion de Musulmans et de Serbes semblent en revanche moins évidentes. On peut évoquer en premier lieu un changement de catégorie nationale pour les individus qui se déclaraient Yougoslaves en 1991 ou pour les personnes ayant contracté un mariage « mixte » et qui ont choisi d'endosser la nationalité de leur conjoint. Si de tels cas peuvent se présenter, ils ne sont toutefois pas suffisamment nombreux pour expliquer la modification de structure nationale. L'immigration en Bosnie-Herzégovine de Serbes venus d'autres républiques ex-yougoslaves est une hypothèse plausible : si la plupart des Serbes ayant fui les offensives croates dans les Krajina se sont réfugiés en République Fédérale de Yougoslavie, nombreux sont ceux qui se sont arrêtés en Republika Srpska. Il faut cependant admettre que leur nombre n'aurait pas été suffisant pour compenser les départs et entraîner une si nette augmentation de la proportion de Serbes.

Dès lors, une tentative de manipulation des statistiques municipales par les autorités locales de Republika Srpska, qui prendraient encore en compte des personnes ayant quitté le territoire bosniaque (tout comme on comptabilisait les travailleurs émigrés lors des précédents recensements), n'est pas à exclure. En effet, le potentiel démographique de Republika Srpska est faible et ses dirigeants peuvent chercher à l'exagérer pour des raisons stratégiques, politiques ou économiques.

## 1.2 Répartition actuelle de la population estimée sur le territoire de Bosnie-Herzégovine

La dynamique des flux de population, provoqués par la violence et avec l'intention de détruire les liens les plus quotidiens qui unissaient les habitants de Bosnie-Herzégovine, peut être appréciée par les oppositions qui se dégagent entre les régions qui ont enregistré les plus fortes pertes et les plus forts gains de population. Il convient de préciser que ces flux, difficilement quantifiables, ne concernent pas seulement des réfugiés mais aussi de nombreuses personnes déplacées sur le territoire bosniaque<sup>10</sup>.

### *Zones de désertification*

Les mouvements migratoires ont eu pour effet de vider certaines zones de leur population. Il s'agit d'abord des régions les moins développées, qui présentaient avant le conflit des soldes migratoires négatifs et pour lesquelles la guerre a agi comme un accélérateur de tendances déjà anciennes. Les communes rurales d'Herzégovine orientale et occidentale ou de Cazinska Krajina, régions traditionnellement marquées par l'émigration, sont représentatives de cette catégorie.

Les foyers de massacre, situés généralement dans la zone de battement des lignes de front, sont également des zones vidées de leur population. Les exemples les plus célèbres sont Foca, Srebrenica, Gorazde ou Zepa, les poches situées à l'est du pays. Mais des communes de Bosnie centrale (comme Jajce, Kljuc, Travnik...) sont également concernées.

### *Dynamique des mouvements de population*

On peut saisir la dynamique des mouvements de population en Bosnie-Herzégovine en mettant en parallèle zones dépeuplées et zones pouvant constituer d'éventuels « réservoirs » démographiques, à partir desquels la population pourrait se redistribuer sur le territoire. Ce sont d'abord les grandes villes telles que Sarajevo et ses banlieues, Banja Luka ou Zenica qui ont accueilli le plus de personnes déplacées. En effet, il s'agit souvent de ruraux chassés de chez eux qui ont dû rapidement s'approprier un logement. Même si cette solution n'est que

<sup>9</sup> Pour la Croatie, le Bureau pour les personnes déplacées et réfugiées estimait le nombre de réfugiés croates originaires de Bosnie à 129 000 individus en 1996-97.

<sup>10</sup> Au début de l'année 1998, le HCR estimait à 816 000 le nombre de déplacés en Bosnie-Herzégovine. Certaines personnes déplacées l'ont été d'un village à l'autre, dans les limites d'une même commune (les communes de Bosnie-Herzégovine étant beaucoup plus vastes que les communes françaises).

provisoire, on peut aisément admettre que ces personnes ne retourneront pas dans les zones sinistrées qu'elles ont quittées, d'autant que la reprise des activités rurales est sérieusement compromise par l'existence de nombreux champs de mines.

Le quart nord-est de la Bosnie-Herzégovine présente également une forte concentration de personnes déplacées. Ceci s'explique par l'existence de centres d'hébergement collectif à Tuzla et Bijeljina, qui ont accueilli notamment des personnes venant de communes actuellement sous administration serbe. Ce gonflement démographique devrait donc logiquement se résorber si ces personnes estiment que les conditions nécessaires à leur retour sont réunies. Or les situations locales sont particulièrement complexes et variées.

## 2 - Conséquences des mouvements de population récents sur la stabilité

Retenir le critère national comme fondement d'un hypothétique découpage de la Bosnie-Herzégovine au bénéfice de ses voisins revenait - étant donné l'imbrication territoriale des différentes nationalités et minorités - à opérer une impitoyable simplification de la carte ethnique, de part et d'autre des lignes de front.

Celle-ci a été obtenue par le nettoyage ethnique, qui dans cette perspective apparaît comme un des buts de la guerre et sa conséquence. C'est pourquoi il fut aussi pratiqué par les différentes milices et armées contre les membres de leur propre communauté. L'objectif du nettoyage ethnique était bien la destruction du lien social existant entre les membres des diverses communautés vivant en Bosnie-Herzégovine, parfaitement incarné jusqu'ici dans le *komsiluk*<sup>11</sup>. C'est toute la perception de la coexistence pacifique des peuples de Bosnie-Herzégovine, à l'échelle la plus grande<sup>12</sup> (le quartier, la maison mitoyenne), qui est bouleversée.

L'annexe 7 de l'accord de Dayton stipule que les personnes réfugiées et déplacées ont le droit, si elles le désirent, de rentrer là où elles vivaient lors du recensement de 1991. La communauté internationale exprime ainsi clairement une volonté de revenir à la carte ethnique d'avant-guerre, donc d'annuler les effets du nettoyage ethnique.

### 2.1 Retours de groupes minoritaires organisés par des programmes internationaux

Selon le HCR, les retours de personnes réfugiées ou déplacées en situation minoritaire ont été peu nombreux en 1998 : seulement 14 515 dans la Fédération croato-musulmane et 2 004 en Republika Srpska (exception faite de Brcko). À Sarajevo 2 000 retours effectifs ont été enregistrés (contre une prévision de 20 000 pour 1998)<sup>13</sup>. Afin de les accélérer, des programmes d'aide au rapatriement ont été mis en place, avec un succès mitigé.

Le programme *Open Cities* par exemple a été lancé par le HCR en mars 1997, avec pour objectif de favoriser le retour de personnes réfugiées et déplacées dans des zones où le groupe ethnique auquel elles appartiennent n'est pas majoritaire. Au total, une dizaine de communes (dont Konjic, Vogosca ou Gorazde) ont été classées *Open Cities*, ce qui signifie que les autorités municipales se sont engagées à mener une politique volontariste d'intégration des groupes minoritaires. En contrepartie, elles bénéficient d'aides financières et matérielles à la reconstruction de logements et d'équipements collectifs.

<sup>11</sup> Ce mot d'origine turque, qui signifie « voisinage », désigne une organisation sociale spécifique, héritée de l'Empire ottoman. Elle réglait, selon des formes particulières d'entraide, de solidarité et respect, les relations entre les membres de différentes communautés et assurait de cette façon une certaine politique. Loin d'être une négation de l'appartenance communautaire, elle était au contraire son affirmation, dans un contexte privé et concret.

<sup>12</sup> Étant entendu qu'une petite échelle concerne une vaste étendue et une grande échelle un espace beaucoup plus restreint.

<sup>13</sup> *To build a peace : recommendations for the Madrid peace implementation council meeting*, International Crisis Group, 15 décembre 1998, p. 6.

Après plusieurs mois, il est possible d'évaluer l'efficacité toute relative de ces mesures incitatives, qui d'ailleurs ne concernent qu'une seule commune en Republika Srpska (Sipovo). En effet, le nombre de retours reste très limité (295 au 31 mars 1998 à Konjic, pourtant souvent cité comme un exemple de réussite d'*Open Cities*) et parfois inférieur à celui enregistré dans des communes qui ne bénéficient d'aucun programme (comme à Jajce ou Travnik par exemple). Ceci ne fait que souligner la dimension éminemment politique de la question du rapatriement.

## **2.2 Départs et retours encouragés par les pouvoirs locaux ou la poursuite de l'homogénéisation ethnique par des moyens politiques**

### ***Intimidations, fausses rumeurs et discriminations***

Comme l'ont régulièrement montré des événements particulièrement violents, le recours à la force n'est pas exclu pour maintenir les segmentations ethniques obtenues par les armes. Mais des moyens, qui pour être moins radicaux n'en sont pas moins efficaces, sont régulièrement employés par les dirigeants des partis nationalistes au pouvoir.

Malgré l'amnistie générale prévue par les accords de paix, des « listes noires » accusant à tort ou à raison des citoyens de divers crimes circulent dans les villes et les villages de Bosnie-Herzégovine. La suspicion générale a tôt fait de décourager le candidat au retour victime de ces accusations et, dans le même temps, entretient le climat d'insécurité sur lequel s'appuie le pouvoir des extrémistes.

Enfin, un des principaux obstacles au retour des réfugiés et personnes déplacées est la difficulté à se loger, qui n'est pas seulement due aux destructions matérielles. Chacune des entités a adopté en 1992 et 1993 des lois discriminatoires. Elles fixent des délais de reprise de possession des logements qui privent, de facto, les occupants chassés par les affrontements de leur droit d'occupation ou de leur droit de propriété. Lorsque les retours n'ont pas été effectués dans les délais prévus, les logements sont déclarés par les autorités municipales définitivement abandonnés. Ils sont ensuite attribués (quand ils ne sont pas déjà illégalement occupés) aux familles nouvellement arrivés. De cette façon, les retours de personnes appartenant aux groupes ethniques minoritaires sont durablement retardés, voire empêchés.

### ***Modification des limites de communes et pratiques illégales***

Pour comprendre l'importance stratégique des fragiles équilibre ethniques et démographiques actuels, il est nécessaire de les examiner à l'échelle la plus fine. Ce n'est pas à l'échelle des communes mais à celle des villages ou des *naselje* qu'apparaissent les pratiques politiques qui perpétuent les divisions obtenues.

En 1991, la Bosnie-Herzégovine comptait 109 communes, elles-mêmes composées de plusieurs *naselje*. Après l'entrée en vigueur de Dayton, une redéfinition des limites communales était nécessaire car la limite inter-entités traverse près de 40 communes, parfois en plusieurs points, créant une myriade de minuscules territoires parfois vides de tout habitant. Ils doivent être intégrés à l'une ou l'autre des entités.

Il arrive que sur le territoire d'une même commune deux groupes ethniques coexistent, sans toutefois cohabiter. Spatialement, cela se traduit par une segmentation nette, chaque groupe occupant une portion définie du territoire communal. Cette bipolarisation est observable dans les communes de Bosnie centrale, où vivent encore aujourd'hui Musulmans et Croates, et où les élections municipales ont confirmé l'emprise des partis nationalistes. Les Croates en particulier ont constitué de petites enclaves mono-nationales, parfois situées sur des territoires où ils n'étaient pas majoritaires en 1991.

Ainsi, les représentants locaux du SDA à Maglaj et du HDZ à Zepce (deux communes au peuplement apparemment mixte) ont conclu le 30 juin 1997 un accord qui a pour but d'encourager les retours de personnes réfugiées et déplacées, mais tout en accentuant la bipolarisation de la commune. Cet accord prévoit que les *naselje* à majorité musulmane de Maglaj resteront sur le territoire communal mais que les *naselje* à majorité croate<sup>14</sup> ne dépendront plus de la commune de Maglaj. En contrepartie, les *naselje* à majorité musulmane de Zepce seront également séparés de leur commune d'origine. Cet échange de villages, bien que déclaré anticonstitutionnel par les autorités de la Fédération croato-musulmane et celles de la République de Bosnie-Herzégovine, a été appliqué sur le terrain. Il conduit de facto à une modification des limites communales et à la formation d'une « micro-frontière » selon un critère strictement ethnique.

La conséquence est double. D'un côté, cet accord favorise le retour des personnes réfugiées et déplacées, qui se sentent sécurisées par la protection que leur promettent le SDA et le HDZ et par le fait d'être entourées de co-nationaux. Mais de l'autre, il pérennise l'homogénéité ethnique du peuplement, contraire à l'idée d'une Bosnie-Herzégovine multi-ethnique.

Cet exemple, qui n'est pas isolé, illustre parfaitement la distance qui sépare les déclarations d'intention des situations concrètes rencontrées sur le terrain. La perception de l'autre, c'est-à-dire celui qui appartient à une communauté différente, est au cœur de la problématique du rapatriement et, au-delà, du maintien de la sécurité et de la stabilité.

### **Conclusion : les secteurs à risques, ou les équilibres démographiques et nationaux en question**

Le rapport numérique entre communautés, en particulier dans les zones très peu peuplées, peu très facilement s'inverser par le retour de quelques familles déplacées. Or les nationalistes ont assis leur pouvoir sur l'existence de majorités ethniques bien délimitées. La situation peu devenir très tendue lorsque des individus souhaitent regagner des secteurs qui présentent un intérêt stratégique pour les partis au pouvoir.

Depuis février 1996, le HCR a mis en place un programme spécial pour favoriser le retour de Musulmans déplacés dans la partie serbe de la zone de séparation. Les premiers retours, peu nombreux par ailleurs, n'ont pas entraîné de tension majeure, notamment grâce à la présence des troupes américaines dans la région surnommée le « Pouce de Sapna ». Des incidents graves (affrontements directs, dynamitages) ont éclaté lorsque la Fédération croato-musulmane a pris l'initiative d'organiser une distribution de matériel de construction : les retours « spontanés » se sont multipliés à Sapna, Lopare ou Doboj, c'est-à-dire à proximité de voies de communications praticables et, surtout, du fameux couloir de Brcko. Les Serbes y sont particulièrement attachés car il constitue la seule continuité entre les deux parties de leur entité, ainsi qu'une voie de passage traditionnelle vers Belgrade.

La Republika Srpska a immédiatement dénoncé une tentative de reconquête - cette fois-ci démographique - de son territoire, par l'instrumentalisation politique des retours. Un autre fait semble accréditer la thèse serbe. En effet, de nombreux retours de Musulmans ont également été constatés autour du couloir de Gorazde. Or, jusqu'à une période récente, tous les itinéraires praticables pour accéder à Gorazde traversaient le territoire de la Republika Srpska.

En réalité, il est impossible de faire une nette distinction entre les retours guidés uniquement par l'aspiration légitime de personnes désirant regagner leur foyer et ceux soigneusement orientés par les partis au pouvoir dans le but de modifier le rapport entre majorité et minorité dans certains secteurs. Quoiqu'il en soit, il paraît évident que l'entreprise

<sup>14</sup> Adze, Custo Brdo, Globarica, Grabovica, Komsici, Ljubativici, Matina, Mladosevica, Pire, Ponijevo, Radojčić-Galovac, Radunice et Strupina.

de séparation des peuples de Bosnie-Herzégovine, d'abord réalisée par le nettoyage ethnique en temps de guerre, se poursuit en temps de paix par d'autres moyens. On assiste à de nouvelles partitions à l'échelle la plus fine, uniquement fondées sur l'appartenance ethnique. L'affaiblissement du pouvoir des partis nationalistes et un inversement de la logique de crainte et de suspicion entre communautés restent les conditions essentielles à la réintégration de la Bosnie-Herzégovine et à la coexistence pacifique des peuples qu'elle rassemble.

## BIBLIOGRAPHIE

- X. BOUGAREL, 1992, *Bosnie, anatomie d'un conflit*, Paris, Ed. La Découverte, 176 p.
- D. BUCHAN, 21 octobre 1998, *A multitude longs for home*, *The Financial Times*, p. 6
- S. MIJATOVIC et A. METILJEVIC, 1997, « Iste mape - isto odstojanje », *Slobodna Bosna* n° 38, pp. 8-10
- To build a peace : recommandations for the Madrid peace implementation council meeting*, International Crisis Group, 15 décembre 1998, 9 p.
- Minority return or mass relocation ?*, International Crisis Group, Sarajevo, mai 1998, 30 p.
- The Konjic conundrum : why minorities have failed to return to model open city*, International Crisis Group, Sarajevo, juin 1998, 12 p.
- Going nowhere fast : refugees and internally displaced persons in Bosnia*, International Crisis Group, Sarajevo, avril 1997, 20 p.
- Election B&H*, Media Plan, Sarajevo, août 1996, 96 p.
- Accords de paix concernant l'ex-Yougoslavie*, Paris, La Documentation française, n° hors série, février 1996, 71 p.

## SOURCES

- Statistics package*, UNHCR Sarajevo Operations Unit, mai 1998.
- Municipality information package*, rapports du Bureau du Haut-Représentant par commune, Repatriation information Centre, Sarajevo, août 1997.
- Izvjescje o preregistraciji prognanika, povratnika i izbjeglica u Republici Hrvatskoj*, Bureau pour les personnes déplacées et réfugiées de la République de Croatie, Zagreb, juillet 1997.
- Information notes*, UNHCR Office of the special envoy, Sarajevo, mai-juin 1997.
- Repatriation Information Report*, SFOR Civil Military Task Force, avril 1997.
- Census of refugees and other war-affected persons in the Federal Republic of Yougoslavia*, UNHCR, Belgrade, 1996.
- Population structure overview*, UNHCR, Sarajevo, mai 1996.
- Nacionalni sastav stanovništva. Resultati za Republiku po opstinama i naseljenim mjestima 1991.*, *Statisticki bilten broj 234*, Sarajevo, décembre 1993.
- Popis stanovništva, domaćinstava i poljoprivrednih gazdinstava 1991. Godine. Prvi rezultati po opstinama*, *Statisticki bilten broj 1890*, Belgrade, Savezni zavod za statistiku SFRJ, 1991.